

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 51 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 29 MAI 2019

Présents : JAQUIER Christian, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Absents excusés : BRENIAX Blandine, JOLY Lionel, CHARLES Valérie

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Convention éoliennes
- 3) Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement
- 4) Motion de soutien système de santé
- 5) Déclassement voirie communale
- 6) Question diverses

1) Étude de devis

Le Chemin de la Croix Bagier (A partir de la maison de M. et Mme CHARMASSON, jusqu'à la croix) a besoin d'être rénové.

Un avis de publicité est lancé afin d'obtenir plusieurs devis. Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être faites auprès de Michaël CRINQUAND : 06.77.30.34.76.

La date limite de réception des offres est fixée au 5 juillet 2019, 17 heures.

Des devis seront demandés pour l'achat d'un lave vaisselle pour la salle polyvalente.

Des cendriers extérieurs seront commandés pour la nouvelle entrée de la salle polyvalente ainsi qu'un diable pour transporter les chaises. Ces achats ont été prévus au budget 2019.

2) Convention éoliennes

De nombreuses communes du Jura font l'objet de démarchage par des opérateurs privés souhaitant développer des projets éoliens sur leur territoire. Ces opérateurs sont couramment appelés des développeurs.

Ce démarchage non concerté présente le risque de voir des projets se développer de manière désordonnée et d'assister à un « mitage » du territoire. Par ailleurs, les développeurs associent peu les collectivités, tant dans les décisions que dans un réel partage des recettes.

Les communes de Arbois, Barretaine, Besain, Chamole, Chaux Champagny, Fay en Montagne, La Châtelaine, Le Fied, Molain, Plasne, Poligny, Pupillin ont décidé de se rassembler pour adopter une démarche commune dans le développement éolien sur leur territoire, en coordination avec la communauté de communes Arbois Poligny Salins cœur du Jura.

Cette coordination permet notamment de :

- Placer les collectivités au centre des projets ;
- Éviter un développement éolien désordonné ;
- Donner de la visibilité aux acteurs du territoire sur les projets en cours ;
- Proposer une zone d'étude suffisamment vaste pour que les collectivités puissent décider des zones sur lesquelles elles souhaitent et ne souhaitent pas développer des projets ;
- Maximiser les retombées économiques locales.

Pour avancer sur la préfiguration de ce projet commun, il convient de :

- Officialiser l'engagement des communes dans cette démarche de coopération à travers la signature de la convention proposée ;
- Conduire une étude de potentiel par l'intermédiaire de la Sem Energies Renouvelables Citoyenne sur le territoire des communes afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause des projets à mener.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention proposée.

3) Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer, **Mme BRENIAUX Isabelle, secrétaire de mairie, coordonnateur communal** pour le recensement de la population en 2020.

La commune recherche une personne pour effectuer le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020. La rémunération de cet agent sera délibérée lors d'un prochain conseil. Les habitants auront la possibilité de remplir le questionnaire par Internet, ce qui devrait faciliter la tâche de l'agent.

4) Motion de soutien système de santé

Sur proposition de l'Association des maires de France, **le conseil décide à l'unanimité de soutenir la Fédération Hospitalière de France** et demande que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants : la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires, la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous...Etc

5) Déclassement voirie communale

M. CRINQUAND Mickaël, concerné par cette affaire quitte la séance.

Suite à plusieurs demandes d'achats, le conseil, après avoir constaté que la partie de la rue des groseilles située entre les parcelles ZA 36 et ZA 40, et ZA 35 et ZA 215 a perdu son caractère de voie publique (aucune utilisation pour la circulation, non praticable avec un véhicule, voirie trop étroite et fort dénivelé) et qu'il s'agit d'un **délaissé de voirie** décide à l'unanimité de **déclasser du domaine public cette portion de la rue des groseilles.**

M. CRINQUAND Mickaël rentre en séance.

6) Questions diverses

1^{er} mai 2019 : Il est rappelé aux jeunes qu'ils ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des propriétés privées et que les boîtes aux lettres peuvent contenir des informations confidentielles.

La personne qui a, par mégarde récupéré un tracteur d'enfant est priée de le rapporter sur la place de la Mairie.

Il reste un trampoline et une chaise longue sur le parking de l'église, les propriétaires sont priés de venir les récupérer au plus vite.

INFORMATIONS :

Le Pudding Théâtre, en partenariat avec la communauté de communes organisera un événement au Coeur du Cœur du Jura le dimanche 23 juin 2019.

Des départs en bus sont prévus depuis Arbois, Poligny et Salins à partir de 9h.

La destination restera secrète jusqu'au bout.

Tous les habitants de ce territoire qui désirent participer à cet événement doivent réserver leur place et choisir leur horaire de départ en téléphonant au PUDDING Théâtre au 03 84 73 38 21 ou par mail : puddingtheatre1@gmail.com.

Le prix de cette journée qui comprend le trajet en bus, la balade théâtralisée, le repas, les animations et le bal, est de 10€ par personne (6€ pour les enfants de moins de 12 ans).

Le règlement se fera à la réservation afin que chaque place dans les bus ne soit pas perdue.

Il suffit donc de réserver, de payer sa place et de prendre le bus à l'heure choisi au matin du 23 juin. Pour ceux qui auraient envie de boire du vin pendant le repas, ils devront apporter leur verre à pied.

FETE DE L'ART A PUPILLIN :

Les PLOUSS'ARTS auront lieu cette année le dimanche 30 juin 2019 de 10 h à 18h.

La circulation sera interdite (sauf pour les services d'urgences : incendie et secours) de 8 heures à 21 heures le dimanche 30 juin :

- dans une **partie** de la **Rue du Ploussard** allant de la Rue Abbé Guichard à la rue du Savagnin (accès possible au parking du Grapiot pour les clients du restaurant)
- Cour du bâtiment du chalet,
- Parking de l'église et de la mairie,
- Rue Bagier

La circulation se fait en sens unique de 9 heures à 21 heures le 30 juin :

- **Rue du Savagnin** : de la rue du Ploussard à la rue des Vendanges
- **Rue du Chardonnay** : de la rue des Chenevières à la rue du Ploussard
- **Rue des Chenevières** : de la rue du Chardonnay au chemin des Vignes

Le stationnement sera interdit (sauf pour les services d'urgences : d'incendie et secours) de 8 heures à 21 heures le 30 juin :

- Cour du bâtiment du chalet,
- Rue Abbé Guichard,
- Rue Paul-Emile Victor,
- Rue des Vendanges,
- Rue du Ploussard (RD 246 + voie communale n°6 : c'est-à-dire entre les 2 panneaux d'agglomération),
- Rue du Chardonnay,
- Rue des Chenevières,
- Place de l'église,
- Rue du Savagnin,
- Devant la Mairie

Seuls les artistes sont autorisés à stationner leur véhicule à côté de leur stand.

L'ASCP fait un appel aux bénévoles ; pour tous renseignements, vous pouvez contacter, Jean-Jacques LORENTZ au 06.71.60.75.90.

DIVAGATION DES ANIMAUX :

Elle est absolument interdite, les chiens doivent être tenus en laisse ou attachés.

Les habitants, gênés par ces divagations peuvent déposer plaintes en gendarmerie.

*** Le Conseil Régional a organisé à Besançon la 59^{ème} cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris. Nous avons gardé notre deuxième fleur et un prix de 150 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Mickaël CRINQUAND